

**afeas**  
LA VOIX DES FEMMES

RECUEIL DES  
PROPOSITIONS  
ADOPTÉES  
LORS DU  
47<sup>e</sup> CONGRÈS  
PROVINCIAL DE  
L'AFEAS  
EN AOÛT 2013

[www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca)  
[info@afeas.qc.ca](mailto:info@afeas.qc.ca)  
514.251.1636

  
L'Afeas,  
un réseau  
de femmes  
**INFLUENTES**

## **RÉDACTRICES**

### ***Rédaction et assemblage des textes pour le recueil***

Marie-Paule Godin

### ***Collaboratrices à la rédaction***

Madeleine Bourget

Paula Provencher

Publié en octobre 2013

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Introduction . . . . .  | 5  |
| L'union de fait . . . . .   | 7  |
| La cyberintimidation . . . . .                                      | 9  |
| La santé mentale . . . . .  | 13 |
| Les infections transmissibles sexuellement et par le sang . . . . . | 17 |



## INTRODUCTION

En août 2013, à Saint-Jean-sur-Richelieu, sous le thème *L'Afeas, un réseau de femmes influentes*, 370 femmes participaient au 47<sup>ème</sup> congrès provincial annuel de leur organisation, l'Afeas. Chaque année, dans le cadre de cet événement, les déléguées adoptent des propositions touchant plusieurs thèmes d'actualité. Ces propositions constituent les positions officielles de l'Afeas. Les membres de l'Afeas passent maintenant à l'action pour en réclamer la mise en application. Elles souhaitent que les autorités concernées par ces demandes prennent les décisions qui s'imposent pour assurer un suivi.

Fondée en 1966, l'Afeas regroupe 10 000 Québécoises de tous les milieux et de tous intérêts qui partagent leurs talents et leurs préoccupations. Elles initient des réflexions individuelles et collectives sur les droits et les responsabilités des femmes et réalisent des actions en vue d'un changement social. L'Afeas défend les intérêts de ses membres auprès des instances décisionnelles (gouvernements, institutions...). Par son dynamisme, la force d'implication de ses membres et ses interventions constantes, l'Afeas contribue à faire évoluer le rôle des femmes dans notre société.

L'Afeas, pour atteindre ses objectifs, utilise différents moyens: la recherche, l'information, la formation et l'action. Elle pratique un *féminisme social égalitaire*, c'est-à-dire qu'elle travaille pour que les femmes deviennent de sujets de droit à part entière et que soient modifiés toutes les lois ou les codes qui entravent leur autonomie ou l'égalité entre les hommes et les femmes.



# L'UNION DE FAIT

Selon un récent sondage réalisé pour le compte de la Chambre des notaires du Québec, 1 400 000 Québécoises et Québécois vivent en union de fait. Près de 50% d'entre eux croient qu'ils sont aussi bien protégés que les gens mariés.



La réalité est tout autre. Voici quelques exemples :

- 26% des gens qui vivent en union de fait ne savent pas que, lors du décès d'une conjointe ou d'un conjoint de fait, tout ce qui lui appartient ne revient pas automatiquement au conjoint survivant;
- 62% des conjointes et conjoints de fait ignorent que tous les biens acquis pendant leur vie commune ne seront pas nécessairement partagés en parts égales;
- un peu plus de 58% des personnes qui vivent en union de fait ignorent que la conjointe ou le conjoint de fait le plus pauvre n'a pas droit à une pension alimentaire lors d'une séparation.

## Union de fait

Près de 38% des couples québécois ont choisi de vivre en union de fait, comparativement à 11,11% dans le reste du Canada. D'un point de vue juridique le Québec est la seule province au Canada où les personnes vivant en union de fait n'ont aucune obligation l'une envers l'autre, et ce, peu importe le temps passé à vivre ensemble. Dans toutes les autres provinces canadiennes, les conjointes et les conjoints de fait ont une obligation alimentaire l'un envers l'autre, et plusieurs provinces prévoient un partage des biens entre eux, lors de leur rupture.

Même si le Code civil ne régit pas le statut des conjointes ou conjoints de fait, certaines lois, tant au fédéral qu'au provincial, considèrent les personnes vivant en union de fait comme des couples et leur reconnaissent les mêmes avantages ou obligations qu'aux personnes mariées. C'est notamment le cas des lois concernant

l'assurance-emploi, l'aide sociale, l'aide juridique, l'impôt sur le revenu, le Régime de rentes du Québec et les accidents de travail. Cette situation porte à confusion. Les personnes vivant en union de fait en perdent leur latin ! Elles ne comprennent pas clairement quels sont leurs droits, et avec raison. Dans un contexte où l'union de fait gagne en popularité, il est crucial de clarifier leur statut dans le Code civil afin d'uniformiser l'application des avantages et des obligations qu'on leur reconnaît en tant que couple dans plusieurs lois.

Depuis des années, l'Afeas demande que l'égalité entre les femmes et les hommes soit respectée. Le fait de vivre ensemble une union durable ne garantit pas qu'il y ait un partage équitable des biens advenant une séparation ou un décès.

### **Union de fait : amendement au Code civil**

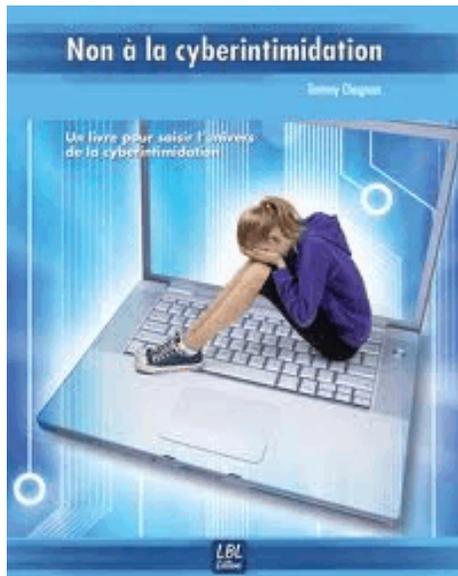
Nous demandons aux instances concernées d'amender le Code civil du Québec pour permettre aux conjointes et aux conjoints de fait d'avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que les gens mariés.

---

Référence :

<http://uniondefait.ca/conjointsdefait>

# LA CYBERINTIMIDATION



Le Service de la police de la ville de Montréal (SPVM) définit la cyberintimidation comme le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Les moyens utilisés pour exercer ce type d'intimidation sont nombreux: courriels, salons de clavardage, groupes de discussion, sites Web, messageries instantanées, réseaux sociaux... La cyberintimidation n'a pas de limite, ni de frontière. Il n'y a pas de durée, ni dans l'espace, ni dans le temps, ce qui permet de rejoindre une quantité phénoménale de personnes à tout moment.

## Les médias sociaux

Lorsque les médias sociaux sont mis à contribution pour ridiculiser ou salir la réputation d'une personne, le caractère anonyme d'Internet et de la technologie des cellulaires rend très difficile l'identification des auteurs et des auteurs d'actes d'intimidation. La forme de cyberintimidation la plus courante utilise des courriels ou des messages instantanés menaçants ou agressifs. Ce type d'incident a été rapporté par 73% des victimes.

Les victimes éprouvent souvent un grand besoin d'appartenance à un groupe. Elles ont peur des représailles, manquent de moyens et d'expérience et hésitent à dénoncer la situation. Les intimidatrices et intimidateurs ont tout le pouvoir d'agir. C'est ainsi, que les menaces sur Internet augmentent sans cesse et que le problème de la cyberintimidation prend de l'ampleur. Les conséquences sont souvent désastreuses pour les jeunes victimes de cyberintimidation: perte de l'estime de soi, dépression, suicide...

La facilité d'accès à ces outils, la débrouillardise des jeunes et leur impulsivité font que ces moyens sont trop souvent utilisés à l'insu des parents. Selon Statistique Canada,

70% des jeunes Canadiennes et Canadiens mentionnent que leurs parents ne leur posent aucune question sur les sites Internet visités.

## **Information**

Le ou la jeune internaute n'a pas d'expérience, pas de guide. Il est facile de s'emporter dans des écrits, des confidences où il y a parfois dérapage qui peut conduire à de l'intimidation. De plus, les internautes, par insouciance ou manque de connaissances, laissent parfois des traces précieuses à la personne qui agresse. Les conséquences peuvent être catastrophiques sur leur santé mentale ou physique.

Étant donné les effets dommageables de certains propos violents et dévastateurs tenus dans les médias sociaux, afin d'assurer la sécurité des jeunes internautes, un programme de formation sur la cyberintimidation devrait être intégré à l'école, dès le primaire.

La violence, sous toutes ses formes et pour tous les groupes d'âge, est toujours un dossier ouvert à l'Afeas. Chaque année, lors de l'Opération Tendre la main, un thème est privilégié pour remettre à l'avant-scène une facette de ce problème social. En 2012, la cyberintimidation a fait l'objet d'une préoccupation particulière. L'Afeas demandait à toutes les municipalités du Québec, par la voie de ses Afeas locales, de déclarer le 8 décembre *Journée contre l'intimidation*.

Devant ce phénomène relativement nouveau de la cyberintimidation, l'Afeas considère que les enfants, les adolescentes et les adolescents doivent être protégés. Il est primordial d'agir.

### **Cyberintimidation : campagne de publicité**

Nous demandons de mettre sur pied des publicités diffusées aux heures de grande écoute sur tous les réseaux, incluant les médias sociaux, pour inciter les parents, les éducatrices et les éducateurs à avoir plus de vigilance envers l'utilisation que les enfants, les adolescentes et les adolescents font des médias sociaux et à les informer des conséquences, des précautions à prendre et des ressources existantes.

### **Cyberintimidation : programme de formation**

Nous demandons d'intégrer un programme de formation obligatoire sur le problème de la cyberintimidation dans les écoles primaires et secondaires.



# SANTÉ MENTALE



Plusieurs hôpitaux psychiatriques ont fermé leurs portes dans les années '90 en vue d'intégrer le plus possible dans la société les gens souffrant de maladie mentale. L'objectif était louable en soi. Toutefois, sur le terrain, on constate que l'accompagnement et les soins de santé essentiels à ces personnes n'ont pas nécessairement suivi.

Alain Lesage psychiatre et chercheur universitaire sur la désinstitutionalisation, mentionne dans ses écrits que 25% d'entre eux requièrent des traitements et une réadaptation intense individualisée et que de tels besoins sont actuellement non comblés.

## Maladie mentale

Le terme maladie mentale englobe différentes difficultés et souffrances d'ordre relationnel qui perturbent l'être humain dans son rapport avec lui-même et avec autrui. La maladie mentale et l'ostracisme qui en découle rendent problématique l'insertion sociale, familiale et professionnelle.

La stigmatisation sociale associée aux troubles mentaux est un problème grandement répandu. La discrimination à l'embauche joue un rôle significatif dans les statistiques de chômage. De 70% à 90% des gens sévèrement atteints de déficience sont sans emploi. La maladie mentale est la principale cause d'invalidité et d'exclusion des sociétés industrialisées.

Les troubles dépressifs ont augmenté de 36% au Canada, entre 1995 et 2000. Selon des prédictions, de 1990 à 2020, l'impact des maladies mentales et des troubles neurologiques augmentera de 40.5%. Toujours selon Statistique Canada, une enquête a démontré que 32% seulement des personnes atteintes avaient consulté un professionnel de la santé. Autre statistique très importante à prendre en considération:

en 2020, la dépression deviendra la deuxième cause d'invalidité, après les maladies cardiovasculaires.

Au cours de leur vie, plus de 20% des Canadiennes et Canadiens doivent faire face à la souffrance humaine qui accompagne la maladie mentale. L'amélioration de la situation passe par la recherche et une détermination à mieux comprendre ce phénomène.

L'Institut universitaire en maladie mentale de l'Hôpital Douglas, établissement de classe mondiale, basé à Montréal, affilié à l'Université McGill et à l'Organisation mondiale de la santé, mise sur la prévention et le rétablissement, tout en contribuant à la déstigmatisation de la santé mentale.

Des équipes de spécialistes, de chercheuses et chercheurs de cet Institut font constamment évoluer les connaissances scientifiques, les intègrent aux soins offerts à leurs patientes et patients et les partagent avec la communauté pour sensibiliser et éliminer les préjugés entourant cette maladie.

## **Sensibilisation**

La fondation de l'Institut Douglas a lancé, en 2007, une campagne de sensibilisation en santé mentale qui consiste à ériger des panneaux d'affichage à travers Montréal et à inviter la population à consulter des sites portant des thèmes particuliers sur ce sujet.

Sous le titre *Le cerveau a aussi besoin d'amour*, leur vidéo, en 2010, parlait de burn-out, de dépression, de troubles d'alimentation... On pourrait continuer avec les troubles bipolaires, le syndrome de Gilles de la Tourette, la schizophrénie... qui se soignent, comme d'autres maladies.

Depuis 1992, nous célébrons, le 10 octobre de chaque année, la Journée mondiale consacrée à l'éducation et à la sensibilisation du public à la santé mentale. Elle est l'occasion d'en parler ouvertement et de demander des investissements en recherche pour découvrir de nouveaux traitements. Mais une journée dans l'année ce n'est pas suffisant pour mieux comprendre la maladie mentale et ses impacts.

Il est essentiel de sensibiliser la population aux problèmes de santé mentale et de faire connaître les ressources disponibles dans chacune des régions. La méconnaissance de ces ressources empêche les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale de recevoir l'aide qui favoriserait une guérison, une amélioration, ou à défaut, un bien-être.

La campagne de sensibilisation sur les maladies mentales de l'Institut Douglas de Montréal est un exemple qui pourrait s'étendre dans tout le Québec afin d'améliorer le sort des personnes atteintes et leur permettre d'avoir une vie satisfaisante dans la collectivité.

Depuis plus d'une décennie, l'Afeas se penche sur l'aide à apporter aux personnes atteintes de maladie mentale et à l'entourage de ces personnes.

#### **Maladie mentale : campagne de sensibilisation**

Nous demandons d'intensifier pour le grand public les campagnes de sensibilisation pour mieux comprendre l'ensemble des problèmes de santé mentale.

#### **Maladie mentale : campagne d'information sur les ressources en maladie mentale**

Nous demandons de mettre sur pied une campagne d'information pour faire connaître les ressources existantes dans le milieu afin d'apporter un soutien à l'entourage des personnes aux prises avec les problèmes de santé mentale.

---

#### Références :

- Tony Clément, Aspect humain de la santé mentale et de la maladie mentale du Canada, 2006.
- [www.douglas.qc.ca/info santé](http://www.douglas.qc.ca/info_santé)
- [www.journée-mondiale.com/journée-mentale-de-la-santé-mentale](http://www.journée-mondiale.com/journée-mentale-de-la-santé-mentale)

- Dominique Giffard, définition pour le site Psychiatrie infirmière 24/01/2011 - Organisation mondiale de la santé, <http://fr.wikipedia.org/wiki/maladie-mentale>
- Centre de crise, Portail Santé Montréal.
- Trouble mental Wikipédia.
- Statistique Canada, L'emploi et les maladies mentales.
- Alain Lesage, La désinstitutionalisation dans un grand hôpital psychiatrique québécois depuis 1989

# INFECTIONS TRANSMISES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG

On pouvait croire que les infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) étaient contrôlées. Pourtant, elles reviennent en force, surtout chez les jeunes de 15 à 24 ans. Les ITSS constituent un problème important de santé publique priorisé dans le quatrième rapport national sur l'état de santé de la population, *L'épidémie Silencieuse*.



## ITSS

Ce rapport dévoile qu'environ 40,000 Québécoises et Québécois, surtout des jeunes, ont reçu, en 2010, un diagnostic d'ITSS. Les jeunes représentent 66% des cas déclarés de chlamydia et 43% des cas déclarés de gonorrhée au Québec. Ces infections sont le résultat de pratiques sexuelles non protégées.

Depuis le milieu des années 2000, on observe une augmentation du nombre de cas de syphilis infectieuse chez les jeunes de 15 à 24 ans. En 2011, pour la première fois depuis 10 ans, un cas de syphilis congénitale concernant le nouveau-né d'une mère québécoise a été déclaré. Un total de 51 cas de syphilis infectieuse chez les femmes ont été déclarés au Québec, entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2011.

Chez les jeunes des Premières Nations, une enquête réalisée en 2008, indique que près de 49% des adolescentes et adolescents âgés de 12 à 20 ans ont déjà eu des relations sexuelles. Une étude menée par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador auprès des jeunes de 12 à 20 ans des Premières Nations révèle des lacunes dans les connaissances de ces derniers quant aux ITSS et leurs facteurs de risque.

Les jeunes possèdent peu de connaissances sur les ITSS. Près de la moitié des adolescentes et des adolescents de 14 à 18 ignorent que certaines infections peuvent

être asymptomatiques ou encore que le virus du papillome humain est l'ITSS la plus fréquente dans leur groupe d'âge.

## **Comportements sexuels**

Chaque année le Ministère de la Santé et des Services sociaux déploie une campagne visant à alerter la population sur la recrudescence des ITSS et à convaincre de l'importance de se protéger lors d'une relation sexuelle. Ces campagnes doivent se poursuivre et même s'intensifier.

En 2011, la docteur Jocelyne Sauvé, médecin spécialiste en santé communautaire et détentrice d'une maîtrise en épidémiologie, a présenté un rapport sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang. Ses objectifs étaient de sonner l'alarme face à une épidémie silencieuse, de présenter le portrait de la situation des ITSS et d'interpeller le réseau scolaire comme étant un des acteurs essentiels pour contribuer à inverser la tendance.

Depuis plusieurs années, les membres Afeas se préoccupent de l'éducation sexuelle des jeunes. En 2012, l'Afeas demandait de réintroduire un cours d'éducation à la sexualité pour le primaire et le secondaire. Ce cours devrait intégrer des valeurs de respect de soi et d'autrui et valoriser une sexualité saine et égalitaire.

Par mesure de prévention et pour s'assurer que les jeunes connaissent vraiment les risques de contracter des ITSS et leurs conséquences graves sur leur santé, il faudrait que tous les jeunes puissent bénéficier à l'école d'une formation sur les ITSS et leurs conséquences. Car il est très difficile d'adopter et de maintenir des comportements sexuels sécuritaires sans un minimum d'information.

Devant cette nouvelle recrudescence des ITSS, il est donc primordial de se mobiliser, individuellement et collectivement, pour lutter contre cette épidémie d'ITSS dont les conséquences peuvent être graves : infertilité, grossesses ectopiques, risques accrus de maladies chroniques et de cancer...sans compter les coûts économiques et sociaux de ces infections.

### **Les ITSS au Québec : éducation**

Nous demandons aux instances concernées d'instaurer un programme de formation obligatoire visant à développer chez les jeunes des écoles secondaires et le troisième cycle du primaire, une meilleure connaissance des ITSS, en insistant sur les risques et les conséquences de ces infections silencieuses afin de développer chez eux des attitudes responsables.

### **Les ITSS au Québec : population à prioriser**

Nous demandons de poursuivre, pour les jeunes de 12-24, les campagnes massives annuelles de sensibilisation, de promotion et d'éducation pour une sexualité saine chez les filles et les garçons afin que ce groupe puisse mieux connaître les risques et les conséquences des ITSS et être en meilleure santé.